

## DECISIONS INDIVIDUELLES

### **Décret présidentiel du 30 Jomada El Oula 1427 correspondant au 26 juin 2006 portant abrogation des dispositions d'un décret présidentiel.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 78-2° ;

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut-type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 99-240 du 17 Rajab 1420 correspondant au 27 octobre 1999 relatif à la nomination aux emplois civils et militaires de l'Etat ;

Vu le décret présidentiel du 22 Jomada El Oula 1425 correspondant au 10 juillet 2004, chargeant M. Tewfik Khelladi, chargé de mission à la Présidence de la République de la responsabilité et de l'administration de la direction de la presse et de la communication à la Présidence de la République ;

#### **Décète :**

Article 1er. — Les dispositions du décret présidentiel du 22 Jomada El Oula 1425 correspondant au 10 juillet 2004, chargeant M. Tewfik Khelladi, chargé de mission à la Présidence de la République de la responsabilité et de l'administration de la direction de la presse et de la communication à la Présidence de la République, sont abrogées.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Jomada El Oula 1427 correspondant au 26 juin 2006.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

### **Décrets présidentiels du 30 Jomada El Oula 1427 correspondant au 26 juin 2006 mettant fin aux fonctions de chargés de mission à la Présidence de la République.**

Par décret présidentiel du 30 Jomada El Oula 1427 correspondant au 26 juin 2006, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission à la Présidence de la République, exercées par M. Tewfik Khelladi.

Par décret présidentiel du 30 Jomada El Oula 1427 correspondant au 26 juin 2006, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission à la Présidence de la République, exercées par M. Salah Mouhoubi.

### **Décret présidentiel du 30 Jomada El Oula 1427 correspondant au 26 juin 2006 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République.**

Par décret présidentiel du 30 Jomada El Oula 1427 correspondant au 26 juin 2006, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République, exercées par M. M'Hamed Salaouatchi.

### **Décret présidentiel du Aouel Jomada Ethania 1427 correspondant au 27 juin 2006 mettant fin aux fonctions du directeur général des douanes.**

Par décret présidentiel du Aouel Jomada Ethania 1427 correspondant au 27 juin 2006, il est mis fin aux fonctions de directeur général des douanes, exercées par M. Sid Ali Lebib.

### **Décret présidentiel du Aouel Jomada Ethania 1427 correspondant au 27 juin 2006 mettant fin aux fonctions du directeur général des impôts.**

Par décret présidentiel du Aouel Jomada Ethania 1427 correspondant au 27 juin 2006, il est mis fin aux fonctions de directeur général des impôts, exercées par M. Mohamed Abdou Bouderbala, appelé à exercer une autre fonction.

### **Décret présidentiel du Aouel Jomada Ethania 1427 correspondant au 27 juin 2006 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère des finances.**

Par décret présidentiel du Aouel Jomada Ethania 1427 correspondant au 27 juin 2006, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au ministère des finances, exercées par M. Abderrahmane Raouya, appelé à exercer une autre fonction.

### **Décret présidentiel du Aouel Jomada Ethania 1427 correspondant au 27 juin 2006 portant nomination du directeur général des douanes.**

Par décret présidentiel du Aouel Jomada Ethania 1427 correspondant au 27 juin 2006, M. Mohamed Abdou Bouderbala est nommé directeur général des douanes.

### **Décret présidentiel du Aouel Jomada Ethania 1427 correspondant au 27 juin 2006 portant nomination du directeur général des impôts.**

Par décret présidentiel du Aouel Jomada Ethania 1427 correspondant au 27 juin 2006, M. Abderrahmane Raouya est nommé directeur général des impôts.